

Nombre de membres**Séance du mardi 10 avril 2018****en exercice:** 10

L'an deux mille dix-huit et le dix avril l'assemblée régulièrement convoqué le 09 avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 10**Votants:** 10**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLOObjet: **VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2018 - 2018_008**

Le conseil municipal décide d'appliquer les mêmes taux qu'en 2017 pour les taxes locales à savoir:

TAXE D'HABITATION.....9.18%
 TAXE FONCIERE (BATI).....13.61%
 TAXE FONCIERE (NON BATI).....161.41%

Objet: **Vote du compte de gestion commune - 2018_009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique

Après s'être fait présenter par Mr LECOUSTRE Ludovic le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: **Vote du compte administratif commune 2017 - 2018_010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par LECOUSTRE Ludovic après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		70 579.97		91 241.67		161 821.64

Opérations exercice	10 227.94	5 418.92	124 374.29	139 379.80	134 602.23	144 798.72
Total	10 227.94	75 998.89	124 374.29	230 621.47	134 602.23	306 620.36
Résultat de clôture		65 770.95		106 247.18		172 018.13
Restes à réaliser						
Total cumulé		65 770.95		106 247.18		172 018.13
Résultat définitif		65 770.95		106 247.18		172 018.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: vote du Budget Principal commune 2018_010

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Corn,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :L'adoption du budget de la Corn pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 431 977.65 Euros

En dépenses à la somme de : 431 977.65 Euros

ARTICLE 2 :D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	115 008.06
012	Charges de personnel, frais assimilés	29 385.00
014	Atténuations de produits	32 000.00
65	Autres charges de gestion courante	42 270.00
66	Charges financières	1 700.00
023	Virement à la section d'investissement	15 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		235 363.06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 903.00
73	Impôts et taxes	58 364.00
74	Dotations et participations	52 347.00
75	Autres produits de gestion courante	7 500.00
76	Produits financiers	1.88

002	Résultat de fonctionnement reporté	106 247.18
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		235 363.06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	187 502.88
16	Emprunts et dettes assimilées	9 111.71
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		196 614.59

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	85 360.00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 671.93
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	311.71
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	65 770.95
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		196 614.59

ADOPTE A LA MAJORITE: 9 pour /

Fait et délibéré à CORN, les Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique

Objet : **Vote du compte de gestion assainissement 2017-2018_011**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

jour, mois et an que dessus.

Objet **Vote Compte administratif assainissement 2017 2018_011BIS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par LECOUSTRE Ludovic après s'être fait présenter le Budget , compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 119.01		56 213.15		61 332.16
Opérations exercice	12 919.14	12 874.40	24 901.14	29 913.27	37 820.28	42 787.67
Total	12 919.14	17 993.41	24 901.14	86 126.42	37 820.28	104 119.83
Résultat de clôture		5 074.27		61 225.28		66 299.55
Restes à réaliser						
Total cumulé		5 074.27		61 225.28		66 299.55
Résultat définitif		5 074.27		61 225.28		66 299.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Vote du Budget principal assainissement 2018_012

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Corn
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Corn pour l'année 2018 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 107 153.85 Euros

En dépenses à la somme de : 107 153.85 Euros

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	67 734.48
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 500.00
014	Atténuations de produits	900.00
66	Charges financières	1 196.30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 874.40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		89 205.18

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	16 610.35
77	Produits exceptionnels	400.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 969.55
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 225.28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		89 205.18

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	4 980.73
16	Emprunts et dettes assimilées	1 998.39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 969.55
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		17 948.67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 874.40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	5 074.27
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		17 948.67

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: **Fêtes et cérémonies 2018_013**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer la nature des dépenses prises par le budget communal au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" conformément au décret n° 88-074 du 21/01/1998 modifiant celui du 23/01/1983.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide que les dépenses prises en compte seront les suivantes :

- Frais de vin d'honneur ou apéritif
- Achat de fleurs ou gerbes
- Banquet communal et pots de l'amitié

Objet : **choix de l'architecte 2018_014**

Choix de l'architecte pour la conduite des travaux du projet Mairie:

Monsieur le Maire rappelle qu'il a invité 6 architectes à étudier le dossier du projet de rénovation énergétique de la mairie. Parmi les réponses reçues deux ont été reçus par des membres du conseil.

Après étude des propositions le conseil a décidé de retenir Mr Leyrissoux de Figeac et ce **à l'unanimité**.

Objet **REISSA 2018_015** Demande du Centre social et culturel REISSA:

Monsieur le Maire expose la demande de l'association REISSA, faite aux 17 communes situées dans son rayon d'action, à savoir participer au financement du centre social et culturel à hauteur de 4 euros par habitant plus une part variable en fonction du temps de présence des enfants.

Monsieur le Maire propose que l'association REISSA sollicite en premier lieu les financements possibles au niveau du Grand Figeac.

Monsieur le Maire précise qu'il ne cesse de demander la prise de compétence " enfance jeunesse" par le Grand Figeac.

Si et seulement si cela ne peut aboutir, durant le temps nécessaire à la prise de compétence par le Grand Figeac, Monsieur le Maire propose au conseil de contribuer au financement du centre social et culturel sur la part fixe de 4 euros par habitant, à condition que l'ensemble des communes concernées participent à la même hauteur.

Le conseil municipal valide cette proposition **à l'unanimité**

Objet/ **Contrat employé communal 2018_016** Renouvellement contrat employé communal:

Monsieur le Maire expose que le contrat actuel de l'employé communal s'achève le 7 Mai prochain.

Monsieur le Maire propose de le renouveler et d'augmenter le nombre d'heure, ainsi de passer à 18h par semaine pour la durée du prochain contrat qui sera de 5 mois et 3 semaines.

Après échanges, le conseil valide la proposition de Monsieur le Maire avec **9 voix pour et une contre**.

Questions diverses:

-**Elagage**: les travaux réalisés satisfont aux exigences en revanche la tranche du pont à goudou n'a pas été réalisée pour des problèmes de date. Monsieur le Maire a fait part de son fort mécontentement aux services concernés.

-**Visite de la sous-préfète: Madame la sous-préfète** de Figeac a été à l'écoute de nos projets et de nos difficultés. Elle a pu nous apporter des réponses directement et d'autres viendront par l'intermédiaire de ses services.

-**L'association 1000 mains** en pays de Figeac avait fait la demande qu'un référent lui soit communiqué comme interlocuteur privilégié concernant l'entretien de la partie cornicoise du GR651, Mr Denis Schneider a accepté de remplir cette mission.

-Monsieur Quercy Olivier a fait le compte rendu de la dernière **réunion syndicale** lors de laquelle a été voté le budget. Il nous a indiqué que le mètre cube d'eau revient à 3,10 euros, et qu'il y a environ 20000 euros d'impayé sur le territoire du syndicat.

Monsieur Francoual Benjamin a indiqué que la réunion pour **le SIVU du marché couvert** a du être ajournée faute de quorum. Elle est reportée au 23 avril 2018.

-Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 8 Mai aura lieu à 11h. Elle sera suivi d'un apéritif convivial. Les personnes, qui souhaitent lire un texte, un poème sont les bienvenues.

Fin 0h00